

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES, ÉVALUATIONS

Devenir des bénéficiaires de Contrat de professionnalisation en Aquitaine

L'objectif d'augmenter le recours aux contrats d'apprentissage et aux contrats de professionnalisation est toujours affirmé par les pouvoirs publics. Le développement des dispositifs de formation en alternance constitue un enjeu déterminant, notamment dans un contexte d'augmentation continue de la demande d'emploi depuis fin 2008.

Le contrat de professionnalisation s'inscrit dans une stratégie de formation pour obtenir un meilleur ajustement entre formation et besoin en qualification des entreprises. Le dispositif de contrat de professionnalisation relève donc à la fois d'une politique de formation et d'une politique de l'emploi.

En outre, les taux d'insertion à court terme à l'issue de formation en alternance sont généralement plus élevés par comparaison à ceux des sortants de cycle de formation initiale. En Aquitaine, environ sept à huit mille contrats de professionnalisation sont enregistrés chaque année (7 400 contrats signés en 2013).

L'objet de l'étude est d'évaluer l'impact du contrat de professionnalisation en termes d'insertion dans l'emploi en Aquitaine. L'étude repose sur l'enquête réalisée par La DARES sur l'insertion à six mois des anciens bénéficiaires de contrats de professionnalisation arrivés à échéance entre mars et décembre 2011. Elle apporte des éléments d'analyse sur les disparités en matière d'insertion dans l'emploi, selon les caractéristiques des contrats (type de qualification), des employeurs (secteur d'activité) et des bénéficiaires. Elle fait également état des appréciations des bénéficiaires sur le contrat de professionnalisation.





Sommaire

Les trois quarts des sortants de contrats de professionnalisation en situation d'emploi.....;	<i>page 3</i>
Des taux d'insertion régionaux en partie corrélés aux difficultés du marché du travail.....	<i>page 3</i>
<i>Encadré 1 : L'enquête auprès des sortants d'un contrat de professionnalisation.....</i>	<i>page 3</i>
Des différences d'insertion à six mois selon le secteur d'activité de l'entreprise d'accueil	<i>page 4</i>
Dans la moitié des cas, une insertion professionnelle dans la même entreprise et sur un poste de niveau de qualification identique ou supérieur.....	<i>page 5</i>
Près de 40% des sortants en situation d'emploi dans une entreprise privée de 50 salariés ou plus.....	<i>page 6</i>
<i>Encadré 2 : Taux d'insertion en emploi par secteur d'activité (NAF 38)</i>	<i>page 7</i>
Une insertion professionnelle qui varie selon la qualification préparée.....	<i>page 8</i>
Une insertion dans l'emploi en lien avec certaines caractéristiques des bénéficiaires.....	<i>page 9</i>
Une appréciation positive du contrat de professionnalisation.....	<i>page 10</i>

Le devenir des sortants de contrat de professionnalisation

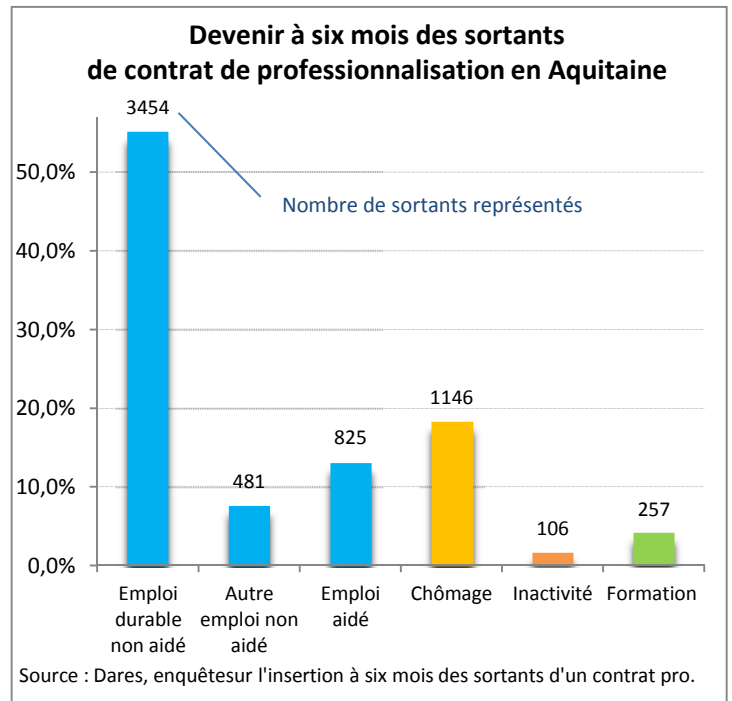
Les trois quarts des sortants de contrats de professionnalisation en situation d'emploi

En Aquitaine, 76% des bénéficiaires de contrats de professionnalisation, arrivés à terme entre mars et décembre 2011, déclarent être en situation d'emploi six mois après la fin du contrat.

Près de 55% le sont en situation d'emploi durable non aidé (CDI ou CDD d'au moins six mois). Près de 13% sont en situation d'emploi aidé, le plus souvent à nouveau en contrat d'alternance. Ces taux d'insertion dans l'emploi sont proches de ceux enregistrés en France métropolitaine.

Seuls 4% des sortants poursuivent une autre formation professionnelle. Moins de 2% sont inactifs, c'est-à-dire ni en situation d'emploi, ni en recherche d'emploi et ni en formation : soit 0,6 point de plus qu'en France métropolitaine.

Quand le bénéficiaire du contrat de professionnalisation se retrouve en emploi, c'est dans un cas sur deux chez l'employeur où a été effectué le contrat.



Des taux d'insertion régionaux en partie corrélés aux difficultés du marché du travail

Pour les sortants aquitains, la situation de chômage à l'issue du contrat de professionnalisation (18,3%), est proche de la moyenne nationale. Souvent, les régions dans lesquelles la situation de chômage six mois après le contrat est plus fréquente, sont celles qui connaissent de façon générale des difficultés plus importantes sur le marché du travail. C'est le cas par exemple du nord et du sud-est de la France où le taux de chômage de l'ensemble de la population active est particulièrement élevé. Les difficultés économiques rencontrées dans un certain nombre de secteurs se répercutent logiquement sur les résultats d'insertion dans l'emploi à l'issue du contrat de professionnalisation, et aussi sur la capacité des entreprises à développer ce type de contrats de formation.

Encadré 1 : L'enquête auprès des sortants d'un contrat de professionnalisation

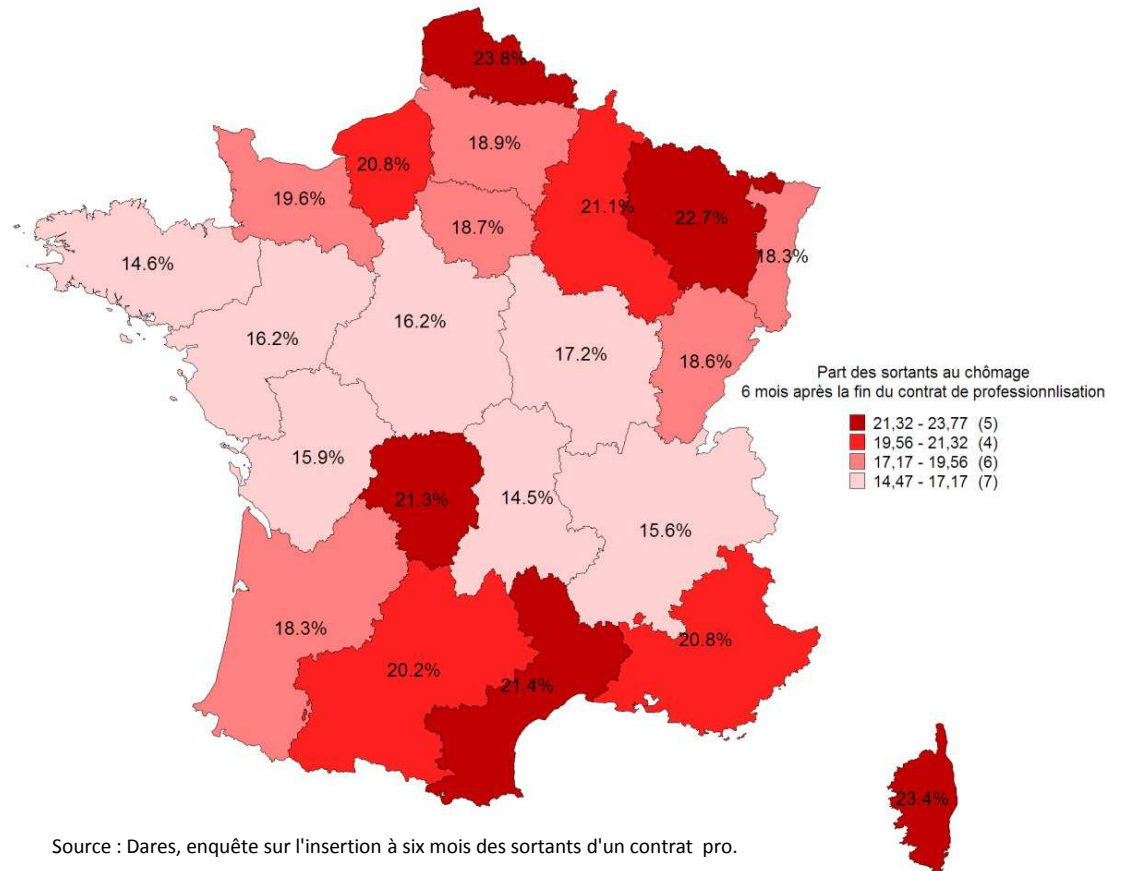
Pour mesurer l'insertion des anciens bénéficiaires du contrat de professionnalisation six mois après leur sortie, la DARES gère une enquête mensuelle en continu. L'objectif de l'enquête est d'obtenir une information régulière sur la réinsertion des bénéficiaires à l'issue du contrat de professionnalisation.

L'échantillon est issu du système de gestion informatisé (extrapro). La collecte de données porte sur tous les bénéficiaires de contrat de professionnalisation sortis du dispositif entre mars et décembre 2011.

En Aquitaine, environ 5000 individus sont enquêtés. Le taux de réponse de l'enquête est de 37,1%, soit 1851 répondants pour représenter au total une population de sortants de 6270 individus.

La DARES a effectué le traitement de la non-réponse, assurant la représentativité des résultats de l'enquête en utilisant la méthode CALMAR de l'Insee.

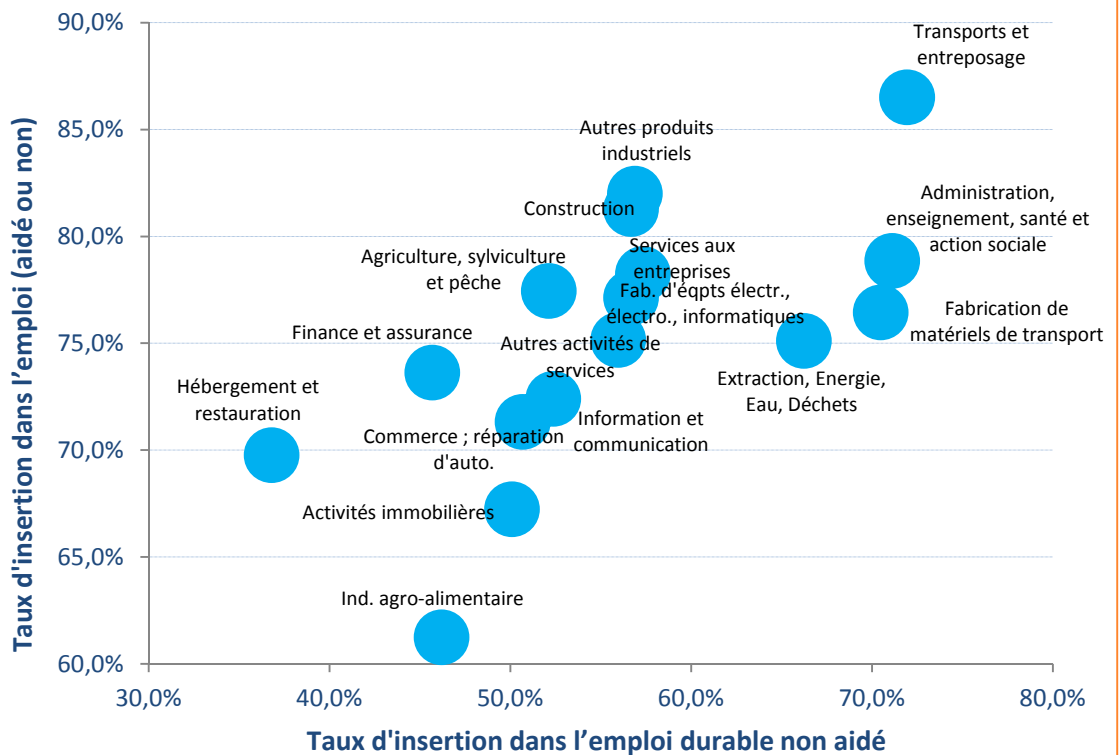
Part des sortants en situation de chômage six mois après le contrat par région



Des différences d'insertion selon le secteur d'activité de l'entreprise d'accueil

Les situations à l'issue du contrat de professionnalisation, en matière d'insertion dans l'emploi, sont très contrastées selon les secteurs d'activité de l'entreprise d'accueil. Dans les secteurs d'activité du transport et de l'entreposage, de l'administration et la santé, dans les secteurs industriels comme l'aéronautique, l'énergie et la gestion des déchets, la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques, la fabrication d'autres produits industriels, ou encore dans la construction et les services aux entreprises, les taux d'insertion dans l'emploi sont relativement élevés. Dans ces secteurs, la grande majorité des bénéficiaires de contrats de professionnalisation, se trouvent six mois après la fin du contrat en situation d'emploi. Les taux d'insertion dans l'emploi non aidé et durable, c'est-à-dire en CDI ou CDD de 6 mois ou plus, y sont supérieurs à 55%. Dans le secteur des transports, le taux d'insertion dans l'emploi atteint 86% et celui dans l'emploi durable presque 72%. En revanche, dans les secteurs d'activité de l'industrie agro-alimentaire, des activités immobilières (76 bénéficiaires seulement sont concernés) et de l'hébergement restauration, les taux d'insertion dans l'emploi sont plus faibles. Dans le secteur de hébergement-restauration, 70% des bénéficiaires se retrouvent en situation d'emploi six mois après, et 37% seulement en emploi durable. Certains secteurs d'activité connaissent des difficultés économiques et sont en perte d'emploi. Ce n'est évidemment pas sans effet sur les possibilités offertes d'insertion.

Taux d'insertion dans l'emploi total et l'emploi durable par secteur d'activité



Dans la moitié des cas, une insertion professionnelle dans la même entreprise et sur un poste de niveau de qualification identique ou supérieur

L'insertion professionnelle suite à la formation en alternance ne signifie pas nécessairement que l'emploi est effectué dans le même domaine d'activité et de métier.

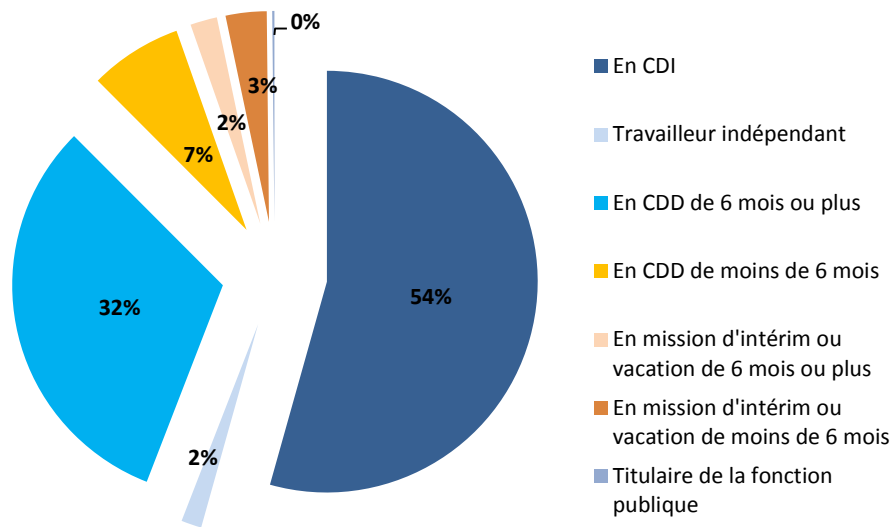
L'insertion se fait le plus souvent dans l'entreprise où s'est déroulé le contrat de professionnalisation. Dans 52% des cas, les enquêtés en situation d'emploi déclarent être restés dans l'entreprise où le contrat en alternance a été effectué.

Pour 62% d'entre eux, le métier occupé à la suite du contrat est tout à fait le même. Pour 20% d'entre eux, il est à peu près identique. Dans 10% des cas, ce n'est plus vraiment le même métier qui est occupé, et pour les 8% restant ce n'est plus du tout le même.

Enfin, pour la moitié des sortants se trouvant en situation d'emploi, le poste occupé est de même niveau de qualification que celui occupé au cours du contrat de professionnalisation. Pour 42% d'entre eux, le poste occupé est plus qualifié. Il est à un niveau de qualification moindre pour seulement 8%.

Près de 54% des sortants qui occupent un emploi six mois après le contrat en alternance sont en situation de CDI et 32% en CDD de six mois ou plus. De même une grande majorité occupe un travail à temps plein (89%). Seuls 11% des sortants en situation d'emploi travaillent à temps partiel.

Type de contrats des sortants en situation d'emploi six mois après

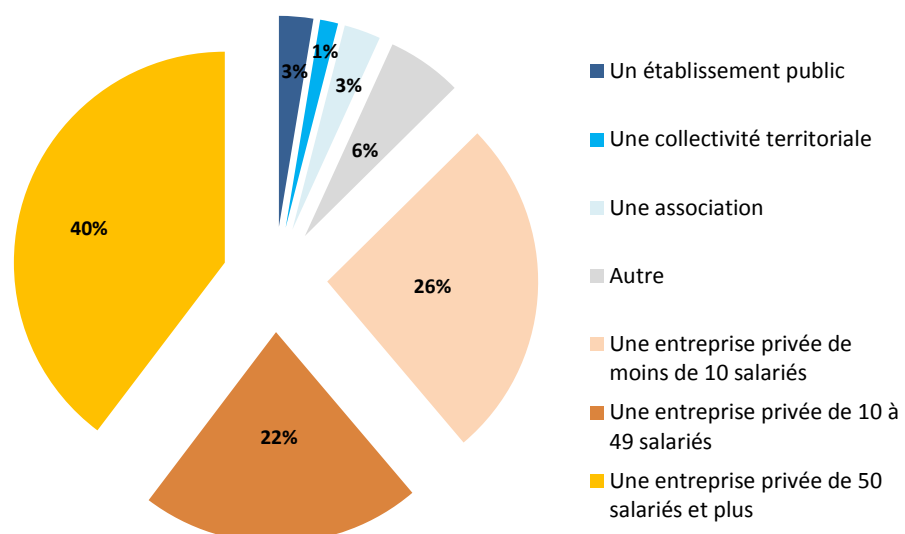


Source : Dares - enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat pro.

Près de 40% des sortants en situation d'emploi dans une entreprise privée de 50 salariés ou plus

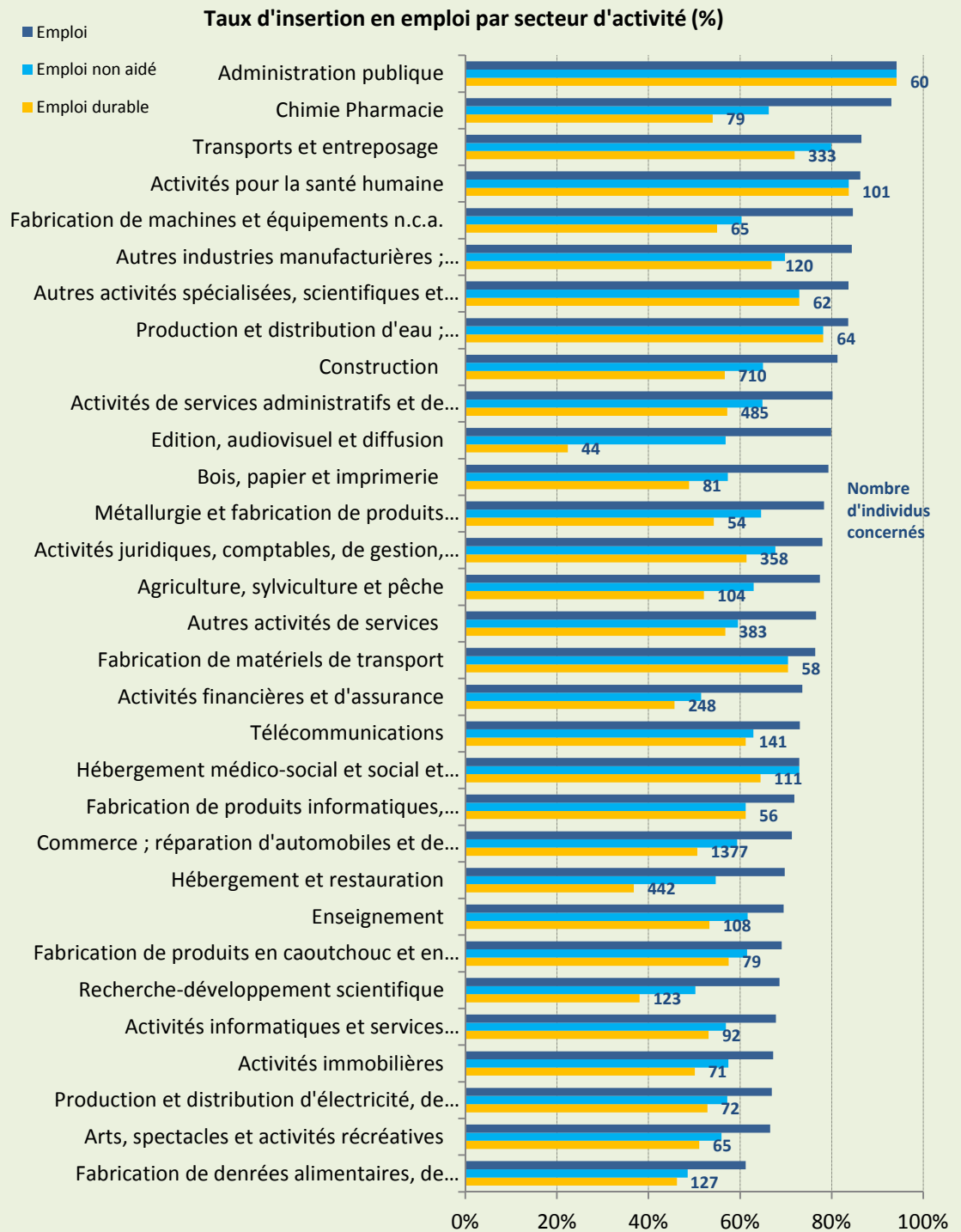
Quand le bénéficiaire du contrat de professionnalisation est en situation d'emploi six mois après, c'est dans une entreprise privée de 50 salariés ou plus dans quatre cas sur dix. Dans 22% des cas, c'est dans des entreprises de 10 à 49 salariés et dans 26% dans des entreprises de moins de 10 salariés. Les établissements publics et collectivités territoriales occupent 4% des sortants en situation d'emploi, et les associations 3%.

Type d'employeurs des sortants en situation d'emploi six mois après



Source : Dares - enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat pro.

Taux d'insertion en emploi par secteur d'activité (NAF 38)



Une insertion professionnelle qui varie selon la qualification préparée

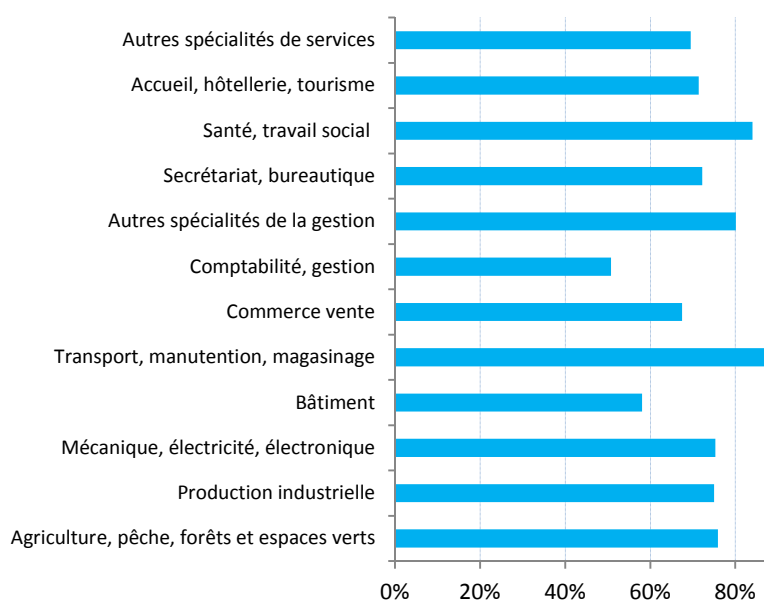
Au-delà des caractéristiques de l'entreprise, le métier et la qualification sont des facteurs déterminants pour expliquer l'insertion professionnelle à la sortie du contrat de professionnalisation. Le fait d'avoir totalement obtenu le diplôme ou la qualification préparée est un facteur pouvant faciliter l'insertion professionnelle. Pour ceux qui sont allés au terme de la formation pour obtenir un diplôme ou une qualification complète, le taux d'insertion en emploi, six mois après la fin du contrat, se situe à environ 80% (et 60% pour un emploi durable non aidé), contre 67% pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme ou la qualification complète (et 44% pour un emploi durable non aidé).

	Aquitaine			France	
	Effectifs représentés dans l'enquête	Insertion dans l'emploi (%)	Insertion dans l'emploi durable non aidé (%)	Insertion dans l'emploi (%)	Insertion dans l'emploi durable non aidé (%)
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	142	86,7%	63,8%	78,9%	61,7%
Production industrielle, bâtiment	912	79,7%	56,8%	79,4%	59,3%
Mécanique, électricité, électronique	221	83,9%	65,7%	84,1%	66,1%
Bâtiment	380	75,2%	51,5%	79,3%	49,8%
Transport, manutention, magasinage	296	92,2%	82,9%	80,8%	67,6%
Commerce vente	1741	69,0%	46,3%	69,5%	46,7%
Comptabilité, gestion	357	78,7%	45,3%	78,3%	52,6%
Autres spécialités des échanges et de la gestion	495	72,5%	51,4%	78,6%	56,5%
Secrétariat, bureautique	240	77,6%	48,4%	73,8%	49,0%
Santé, travail social	265	82,7%	78,7%	80,4%	65,9%
Accueil, hôtellerie, tourisme	223	70,4%	44,1%	62,1%	40,2%
Autres spécialités essentiellement de services	853	76,5%	59,7%	76,1%	54,3%
Total	6126	75,9%	54,7%	75,4%	54,0%

Les taux d'insertion dans l'emploi sont particulièrement élevés à l'issue d'une qualification préparée dans le domaine du transport. Ils le sont également à l'issue de qualifications préparées dans l'agriculture, forêts et espaces verts, dans la santé et le travail social, ou encore dans la mécanique, l'électricité et l'électronique.

Dans ces spécialités les contrats sont plus fréquemment menés à terme avec l'obtention de diplôme ou de la qualification complète par comparaison à l'ensemble des spécialités. Ce sont notamment dans les transports, la santé et le travail social que le taux d'obtention d'un diplôme ou titre de qualification est le plus élevé.

Part des contrats menés à terme avec obtention d'un diplôme ou d'une qualification complète par spécialité (%)



Source : Dares - enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat pro.

L'insertion dans l'emploi en lien avec certaines caractéristiques des bénéficiaires

De la même façon, les caractéristiques du bénéficiaires du contrat de professionnalisation sont susceptibles d'influer sur les résultats en termes d'insertion professionnelle. Le niveau de formation du bénéficiaire à l'entrée du contrat est de nature à favoriser ou non l'insertion. « Toutes choses égales par ailleurs »¹, c'est-à-dire à caractéristiques principales équivalentes (sexe, âge, situation avant l'entrée en contrat, spécialité de la formation préparée), un bénéficiaire d'un niveau supérieur à « bac plus deux » a 1,8 fois plus de chances qu'un candidat de niveau bac et 2,7 fois plus de chances qu'un candidat peu ou pas diplômé de se trouver dans une situation d'emploi durable non aidé six mois après le terme du contrat.

		Répartition dans la population enquêtée (%)	Taux d'insertion dans l'emploi total 6 mois après la fin du contrat	Taux d'insertion dans l'emploi durable non aidé 6 mois après la fin du contrat	Rapport de "chances" d'insertion dans l'emploi durable « toutes choses égales par ailleurs » ¹
Sexe	Hommes	50,2%	76,9%	56,6%	1,15
	Femmes	49,8%	74,9%	53,6%	Référence
Age	Moins de 26 ans	81,2%	76,0%	53,4%	0,78
	26-44 ans	16,2%	75,9%	63,3%	Référence
	45 ans et plus	2,6%	72,4%	56,7%	Non significatif*
Niveau de formation	Supérieur au BAC +2	11,6%	78,4%	67,1%	1,83
	BAC + 2	22,6%	79,6%	61,9%	1,31
	BAC	35,0%	74,6%	49,9%	Référence
	CAP-BEP	25,4%	76,5%	53,5%	0,86
	Peu ou pas diplômé	5,4%	62,0%	46,1%	0,67
Situation avant l'entrée en contrat	Formation scolaire, universitaire et stage	40,8%	75,9%	51,0%	Référence
	En emploi (y compris aidé)	18,4%	79,4%	60,3%	1,36
	Demandeur d'emploi	38,5%	74,6%	56,4%	1,04
	inactivité	2,3%	52,0%	33,7%	0,88
Diplôme ou qualification complète obtenue	Non	28,5%	67,0%	44,3%	Référence
	Oui	71,5%	79,5%	59,4%	1,81
Spécialité de la formation préparée	Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	2,3%	86,7%	63,8%	1,88
	Production industrielle, bâtiment	14,9%	79,7%	56,8%	1,52
	Mécanique, électricité, électronique	3,6%	83,9%	65,7%	2,00
	Bâtiment	6,2%	75,2%	51,5%	1,27
	Transport, manutention, magasinage	4,8%	92,2%	82,9%	2,25
	Commerce vente	28,4%	69,0%	46,3%	Référence
	Comptabilité, gestion	5,8%	78,7%	45,3%	1,23
	Autres spécialités des échanges et de la gestion	8,1%	72,5%	51,4%	1,12
	Secrétariat, bureautique	3,9%	77,6%	48,4%	1,23
	Santé, travail social	4,3%	82,7%	78,7%	2,19
	Accueil, hôtellerie, tourisme	3,6%	70,4%	44,1%	0,83
	Autres spécialités, essentiellement de services	13,9%	76,5%	59,7%	1,23

Note de lecture : Un sortant d'un contrat de professionnalisation de la spécialité « Mécanique, électricité, électronique » a *toutes choses égales par ailleurs*, c'est-à-dire à caractéristiques du bénéficiaire et du contrat équivalentes (sexe, niveau de formation, situation avant l'entrée en contrat, l'obtention ou non d'un diplôme à l'issue du contrat, spécialité de la formation préparée), une probabilité d'occuper un emploi durable non aidé six mois après le contrat, 2 fois supérieure à celui sortant de la spécialité « commerce, vente ». Ou encore, à caractéristiques comparables, les jeunes de moins de 26 ans ont moins de chances (le rapport de chances étant inférieur à 0) d'être en emploi durable non aidé que les bénéficiaires de 26-44 ans (référence) : 1,3 fois moins de chance (1/0,78).

* Le seuil de significativité retenu est : <0,01

Source : Dares - enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat pro. – traitement Direccte Aquitaine

¹ Cette analyse « toutes choses égales par ailleurs », permet d'isoler l'effet propre de chaque caractéristique influant sur la situation d'emploi durable non aidé des sortants six mois après le terme du contrat. Les facteurs influant sur la probabilité d'être en emploi, pris en compte dans le modèle d'analyse, sont le sexe, l'âge, le niveau de formation, la situation avant l'entrée en contrat, l'obtention ou non d'un diplôme à l'issue du contrat et la spécialité de formation préparée.

De même, la situation avant l'entrée en contrat de professionnalisation peut être un facteur facilitant l'insertion professionnelle. Les individus qui étaient en situation d'emploi salarié auparavant, sont plus fréquemment insérés « durablement » dans l'emploi six mois après le terme du contrat d'alternance, par comparaison à ceux en situation de formation scolaire ou universitaire. Ils le sont bien plus fréquemment que ceux qui étaient en situation d'inactivité (ni en formation, ni en emploi, ni à la recherche d'emploi) avant l'entrée en contrat.

L'âge peut également avoir son effet sur l'insertion professionnelle dans l'emploi durable. « Toutes choses égales par ailleurs », l'insertion dans l'emploi durable semble moins fréquente chez les moins de 26 ans, six mois après le contrat. Les taux de chômage globalement plus élevés chez les jeunes et les difficultés pour obtenir un premier CDI, y contribuent certainement. En revanche, les taux d'insertion dans l'emploi total (y compris emploi non durable ou aidé) sont équivalents pour les jeunes à ceux des 26-44 ans.

Une appréciation positive du contrat de professionnalisation

Au-delà des facteurs favorisant ou non l'insertion professionnelle, le dispositif de formation en alternance est globalement apprécié par la majorité des bénéficiaires enquêtés.

Près de neuf bénéficiaires sur dix déclarent avoir acquis une expérience valorisable sur le marché du travail, et plus de huit sur dix avoir acquis une qualification valable. Le contrat de professionnalisation a permis également à une forte majorité d'y voir plus clair sur l'avenir professionnel (pour 78%).

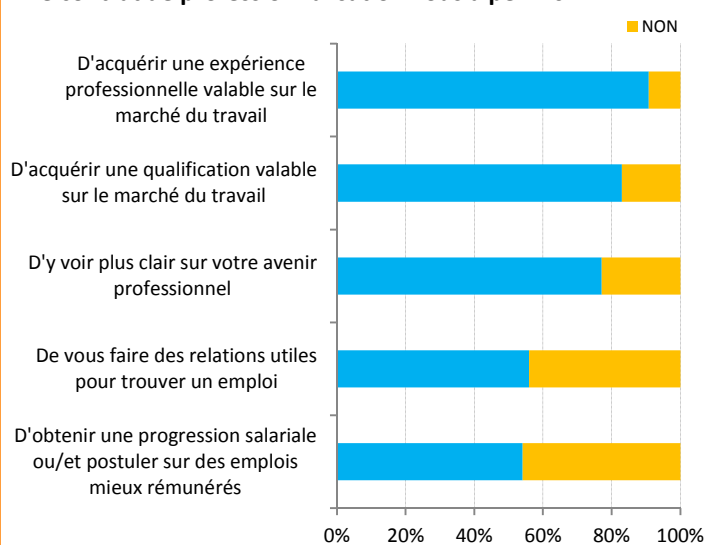
En revanche, ils sont moins nombreux à considérer qu'il a permis de faire des relations utiles pour trouver un emploi (56%) et d'obtenir une progression salariale (54%).

Pour une minorité seulement, la formation n'a pas été vraiment (13%) ou pas du tout (5%) adaptée à la qualification.

Le fait d'alterner travail en entreprise et formation ne pose globalement pas de problèmes pour 85% des enquêtés. Pour les autres, l'articulation entre périodes en entreprise et en organisme de formation pose davantage de problèmes en entreprise qu'en organisme de formation.

Au final, seuls 8% des bénéficiaires estiment leur situation professionnelle moins bonne six mois après le terme du contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation vous a permis :



Source : Dares - enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat pro.

Par rapport à votre situation avant l'entrée en contrat, diriez-vous que votre situation professionnelle actuelle est :

